



Commission de Discipline

Réunion du 20 septembre 2018 - PV N°3

PRESENTS : Mme PIGEON Huguette - MM. DELOL Bernard - MARTIN Jean-Bernard - MERLINGEAS Christian - MANOURY Patrick - AUTIERE Hervé - ANDRIEUX Paul - BIGOT Pierre - BRIEU Denis - TAIPA José - PINOTTI Pascal

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

Ont été enregistrés :

Avertissement : 60

1 match de suspension : 4

2 matchs de suspension : 3

10 matchs de suspension dont 4 avec sursis : 1

5 mois de suspension dont 2 mois avec sursis : 1

Suspendu jusqu'à instruction du dossier : 1

Match N°20531803 D4 Brassage poule K RIBERAC 3 / LIMENS JSA 4 du 09/09/2018

La commission met le dossier en instruction ce jour.

Suite à audition, créditer l'arbitre M. ZGHAL Mohamed de ses frais de déplacement 35,53 € à la charge du club de LIMENS JSA.

Créditer l'observateur M. BOSSE Gilbert de ses frais de déplacement 6,98 € à la charge du club de LIMENS JSA.

Créditer le club de RIBERAC de ses frais de déplacement 25,67 € à la charge du club de LIMENS JSA.

Amende de $2 \times 30 = 60$ € au club de LIMENS JSA pour absence non excusée devant la commission de MM. NARREZY et CHABERT.

NB : M. MARTIN Jean-Bernard n'a participé ni à la délibération ni à la décision.

Match N°20535037 D3 poule C PRIGONRIEUX 3 / LE MONTEIL du 09/09/2018

Suite à audition, créditer l'arbitre M. PERINOT Jérôme de ses frais de déplacement 37,37 € à la charge du club de LE MONTEIL.

Créditer le club de PRIGONRIEUX de ses frais de déplacement 38,74 € à la charge du club de LE MONTEIL.

Amende de 30 € au club de LE MONTEIL pour absence non excusée devant la commission de M. DESMOULINS.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Bernard DELOL

Le Secrétaire,
Jean-Bernard MARTIN



Commission de Discipline

Réunion du 20 septembre 2018 - PV N°3

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Sanction
Coupe Département Dordogne	Joueur	U.S. JUMILHACOISE	16/09/2018	1 Match De Suspension Ferme
Départementale 3	Joueur	FOY.RUR. MONTEIL	09/09/2018	10 matchs de suspension dont 4 matchs avec sursis
Départementale 4 Brassage	Joueur	LIMENS JSA	09/09/2018	Suspendu Jusqu'A Instruction Dossier
Départementale 4 Brassage	Joueur	LIMENS JSA	09/09/2018	2 Matchs De Suspension Ferme
Départementale 4 Brassage	Joueur	LIMENS JSA	09/09/2018	5 mois de suspension dont 2 mois avec sursis
Coupe du District	Joueur	U.S. MARSANEIX MANOIRE	16/09/2018	2 Matchs De Suspension Ferme
Coupe du District	Joueur	ENT. PERIGORD NOIR	16/09/2018	1 Match De Suspension Ferme
U18 Brassage	Joueur	PERIGUEUX F.	15/09/2018	1 Match De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	A. S. ST GERMAIN CHANTERAC	16/09/2018	2 Matchs De Suspension Ferme
Coupe du District	Joueur	ET.S. ALVEROISE	16/09/2018	1 Match De Suspension Ferme